

COMITE SYNDICAL DU 5 FÉVRIER 2026

Délibération n° 2026-I-008

Programme d'actions 2026

Le cinq février deux mille vingt-six, à quatorze heures, le Comité syndical, convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Madame Annick CRESSENS, Présidente de l'EPTB Isère (Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Isère).

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / suppléé par le délégué suppléant
Département de la Savoie	Annick CRESSENS	Présente
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly	Umberto DIMASTROMATTEO	Excusé, pouvoir donné à Mme CRESSENS
Syndicat Mixte du Pays de Maurienne	Jacques ARNOUX	Excusé
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie	François RIEU	Présent
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	Didier FAVRE	Présent
Département de l'Isère	Christophe REVIL	Présent
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère	Gilles STRAPPAZZON	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Laura SIEFERT	
Département des Hautes-Alpes	Éric PEYTHIEU	
Syndicat Mixte de la Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont	Laurent DAUMARK	Présent
Communauté de communes du Briançonnais	Corinne CHANFRAY	
Département de la Drôme	David BOUVIER	Présent
Arche Agglomération	Jean-Paul VALLES	Présent

Autres personnes excusées : M. Jean-Yves PORTA, M. Pierre VALLERIX.

Autres personnes présentes :

En visioconférence : M. Philippe SIONNET (Communauté de communes du Briançonnais), Mme Audrey BONNEFOY (CD 26), Mme Sophie LECACHER (SMBVA), M. BLANC-DIT-GRENADIER (CD 05), Mme Nathalie LESAFFRE (CD 26), M. Thibaut BOISSY (SISARC),

En présentiel pour l'EPTB Isère : Jean-Charles Français, Zoé Reverdy, Bertrand Munier, Sylvain Gonin, Leïla Franitch.

COMITE SYNDICAL DU 5 FÉVRIER 2026

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le programme d'actions 2026 de l'EPTB Isère s'articule autour de ses missions statutaires suivantes :

- Mettre en place un réseau d'acteurs sur le bassin versant de l'Isère ;
- Développer une vision globale et partagée à l'échelle du bassin versant de l'Isère ;
- Représenter et appuyer la représentation des membres dans les instances et auprès des acteurs supra-territoriaux ;
- Assurer un appui technique interne et mutualiser les moyens.

Il se déclinera plus précisément de la manière suivante :

Pour le volet vision globale et partagée du bassin versant de l'Isère :

- Thématique Quantité : poursuivre l'étude structurelle sur les 3 axes prévus ;
- Thématique Qualité : établir une photographie de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant en identifiant les données disponibles et en les synthétisant ;
- Morphologie - transport solide : établir un état des lieux du transport solide à l'échelle du bassin, versant et mettre en place un cadre de conciliation des usages de la basse Isère ;
- Concessions : anticiper le passage en autorisant des concessions hydroélectriques notamment à travers un stage dédié à cette thématique.

En matière de réseaux des acteurs du bassin versant :

- Réseau quantité : le réseau quantité a été mis en place durant l'année 2025 à l'occasion du stage de Zoé Blanchin.
- Réseau morphologie-transport solide : un réseau sur cette thématique est à construire. Sa mise en place est liée à l'état des lieux à conduire.
- Réseau Concessions : le réseau concessions sera mis en place à l'occasion du stage concessions de l'année 2026.

Vie des instances – représentation :

L'année 2026 sera marquée par les événements suivants :

- Renouvellement du bureau suite élections municipales ;
- Comité de concertation au second semestre 2026.

En matière de défense des intérêts des membres, deux dossiers mobiliseront l'équipe EPTB Isère à savoir le passage en autorisation des concessions hydroélectriques et la mise en place de l'arrêt cadre sécheresse axe Isère.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver le programme d'actions 2026 de l'Etablissement public territorial du bassin versant de l'Isère (EPTB Isère) ;
- d'autoriser sa mise en œuvre.

Fait à Grenoble, le 13 février 2026.

Extrait certifié conforme,
La Présidente



Annick CRESSENS